

Bordereau attestant l'exactitude des informations - RENNES - 3501 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 04/07/2024 - 11547 - 2020 B 00255 - 881 027 643 - ALH

DÉPÔT DU

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD

2023

11567 1

4 JUL. 2024

SARL ALH
3 RUE DE LA HAYE FONTENY
35220 CHATEAUBOURG
SIREN 881 027 643

Désignation de l'entreprise SARL ALH
Tribunal de Commerce de Rennes
Adresse de l'entreprise 3 RUE DE LA HAYE FONTENY 35220 CHATEAUBOURG

SIREN 881027643

Durée de l'exercice en nombre de mois : 12
Durée de l'exercice précédent : 12

* POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME *

				Exercice N clos le 31/10/2023		Exercice N-1 clos le 31/10/2022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles								
	Fonds commercial *	010		012					
	Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *	028		030					
	Immobilisations financières * (1)	040	91 965	042		91 965		70 965	
Total I (5)		044	91 965	048		91 965		70 965	
ACTIF CIRCULANT	Stocks								
	Matières premières, appro., en cours de production *	050		052					
	Marchandises *	060		062					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				93	
	Créances (2)							80 280	
	Clients et comptes rattachés *	068		070					
	Autres * (3)	072	39 215	074		39 215		38 727	
	Valeurs mobilières de placement	080		082					
	Disponibilités	084	148 612	086		148 612		104 372	
	Charges constatées d'avance *	092	268	094		268		268	
Total II		096	188 094	098		188 094		223 740	
Total général (I + II)		110	280 059	112		280 059		294 705	
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120				116 000		116 000	
	Écarts de réévaluation	124							
	Réserve légale	126				11 600		11 600	
	Réserves réglementées *	130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131				101 630		52 609	
	Report à nouveau	134							
	Résultat de l'exercice	136				20 763		49 022	
	Subventions d'investissement	137							
	Provisions réglementées	140							
	Total I		142	249 993			249 993		229 230
Provisions pour risques et charges		154							
Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156							
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166				4 703		1 683	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169				25 363		63 792	
Produits constatés d'avance		174							
Total III		176	30 066			30 066		65 475	
Total général (I + II + III)		180	280 059			280 059		294 705	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		21 000		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARLALH

Néant ☐**A - RÉSULTAT COMPTABLE**Exercice N clos le
31/10/2023Exercice N-1
31/10/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209		210				
	Production vendue	Biens			215		214				
		Services *			217		218	150 000	150 000		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
	Production immobilisée *						224				
	Subventions d'exploitation reçues						226				
	Autres produits						230	207			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	150 207	150 000			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234				
	Variation de stock (marchandises) *						236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240				
	Autres charges externes * dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :						242	8 679	3 526		
	Impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe professionnelle	243		303	)	244	11 528	8 820
	Rémunérations du personnel *								250	72 123	60 000
	Charges sociales (cf. renvoi 380)								252	33 172	22 302
	Dotations aux amortissements *						254				
	Dotations aux provisions						256				
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger				259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260					
	Total des charges d'exploitation (II)						264	125 502	94 648		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	24 705	55 352			
Produits et charges diverses	Produits financiers (III)						280	63			
	Produits exceptionnels (IV)						290	861			
	Charges financières (V)						294		149		
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347		300		861	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348					
Impôts sur les bénéfices * (VII)						306	4 866	5 320			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	20 763	49 022			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2			312	20 763	314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles *					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	4 866				
	Divers, dont intérêts excéden- taires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330	7 674			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée			Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies	249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport					999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997					
	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		ZFU - TE (44 octies et octiesA)	987		342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexiesA)	989						
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138						
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44	991		investissements outre-mer	344						
	ZFANG (44 quaterdecies)	345									
	BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire	993						
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		35	861		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647					
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648					
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641					
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990					
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col.1	352	32 442	354			
					Déficit col.2						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *					356					
	Déficits antérieurs reportables : *..... dont imputés sur le résultat :							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col.1	370	32 442	372			
					Déficit col.2						

Désignation de l'entreprise : SARL ALH

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à réintégrer

[illegible]

Désignation de l'entreprise : SARL ALH

B - RÉSULTAT FISCAL

Divers à déduire

[illegible]

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en présumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Fonds de commerce créé

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Néant.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

Néant.

2.2.7 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/11/2021. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est HOLDING 3LH. Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	70 965	21 000		91 965
TOTAL	70 965	21 000		91 965

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL				

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 483 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	785	785	
Groupe	38 430	38 430	
Charges constatées d'avance	268	268	
TOTAL	39 483	39 483	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés
- Divers produits à recevoir
- Charges constatées d'avance

268

TOTAL

268

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 1 000 actions, d'une valeur de 1,00 €.

3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/10/2022 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		180 209
Résultat de l'exercice précédent (2022)	49 022	
- distribution dividendes		
Montant à affecter aux capitaux propres	49 022	
- réserve légale		
- autres réserves		49 022
- report à nouveau		
Autres mouvements des capitaux propres		
- primes d'émission, de fusion		
- augmentation du capital		
- autres (à détailler)		
Montant des capitaux propres au 31/10/2023 avant résultat		229 230
- résultat de l'exercice		20 763
Montant des capitaux propres au 31/10/2023 après résultat		249 993

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 30 066 €. Il comprend à hauteur de 0 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus
- à plus d'un an et cinq ans au plus
- à plus de cinq ans

Toutes les autres dettes d'un montant de 30 066 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/10/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/10/2023
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients				
- sur stocks				
TOTAL				

3.2.4 - Frais de recherche et de développement

Néant.

3.2.5 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	
- Fournisseurs factures non parvenues	4 703
- Clients avoirs à établir	
- Personnel charges à payer	6 000
- Organismes sociaux charges à payer	6 824
- Autres dettes	
- État charges à payer	303

TOTAL	17 830
--------------------	---------------

3.2.6 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 0 €.

Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.7 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	116 000	1,00
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	116 000	1,00

3.2.8 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité
non communiqué par souci de discrétion
répartition par secteur géographique
non communiqué par souci de discrétion

3.2.9 - Cession titres de participation

Néant.

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Transfert de charges

Néant.

3.3.2 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Remboursement des majorations retard CIPAV n-1		861

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Engagement hors bilan

Néant.

3.4.2 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	5 012
Mission Conseil	

ALH

Société à responsabilité limitée
au capital de 116 000 euros
Siège social : 3 rue de la Haye Fonteny
35220 CHATEAUBOURG
881 027 643 RCS RENNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 AVRIL 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2023

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2023 s'élevant à 20 763 euros, en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance

SARL ALH
3 RUE DE LA HAYE FONTENY
35220 CHATEAUBOURG
SIREN 881 027 643

ALH

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/10/2023

ALH

Société à responsabilité limitée
3 rue de la Haye Fonteny 35220 Châteaubourg
RCS Rennes 881 027 643

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 octobre 2023

À l'Assemblée Générale de la société ALH,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ALH relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de cette norme sont indiquées en annexe « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} novembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et A.823-26 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

La note « Immobilisations financières » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous avons également procédé, au contrôle des documents adressés à l'organe appelé à statuer sur les comptes, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour trois exercices prévue à l'article L. 823-12-1 du code de commerce.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Gérant.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars Heleos Audit

Rennes, le 30 avril 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Revault', with a large, stylized initial 'R'.

Mireille Revault

BILAN ACTIF

Libellé	Brut	Amortissements et provisions	Net au 31/10/2023	Net au 31/10/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, recherche et dev.				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outils ind.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations (2)	91 950		91 950	70 950
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés (2)	15		15	15
Prêts (2)				
Autres immobilisations financières (2)				
TOTAL (I)	91 965		91 965	70 965
STOCKS				
Matières premières				
En cours production (biens & services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Av. et acomptes versés sur commandes				93
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés				80 280
Autres créances	39 215		39 215	38 727
Capital appelé non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	148 612		148 612	104 372
Charges constatées d'avance	268		268	268
TOTAL (II)	188 094		188 094	223 740
COMPTES DE RÉGULARISATION				
Charges à répartir (III)				
Primes de remb. des obligations (IV)				
Ecart de conversion actif (IV)				
TOTAL GÉNÉRAL	280 059		280 059	294 705
(1) Dont droit de bail			à moins d'un an	à plus d'un an
(2) Immobilisations financières nettes à moins d'un an				91 965
Clause réserve propriété sur immobilisations				
Clause réserve propriété sur créances				
Clause réserve propriété sur stocks				

BILAN PASSIF

Libellé	Au 31/10/2023	Au 31/10/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel	116 000	116 000
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	11 600	11 600
Réserves statutaires et contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	101 630	52 609
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	20 763	49 022
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	249 993	229 230
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (I bis)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL (II)		
DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 703	1 683
Dettes fiscales et sociales	24 863	63 292
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	500	500
COMPTES DE RÉGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III) (1)	30 066	65 475
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GÉNÉRAL (I à IV)	280 059	294 705
RENVOIS		
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs		
(3) Dont emprunts participatifs		

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS

Libellé	Au 31/10/2023	%	Au 31/10/2022	%	Ecart
Ventes de marchandises					
Ventes de produits finis					
Travaux, prestations de services	150 000		150 000		
CHIFFRE D'AFFAIRES NET HORS TAXES	150 000		150 000		
Variation de la production stockée					
Production immobilisée					
Produits des activités annexes					
PRODUCTION HORS TAXES	150 000	100,00	150 000	100,00	
Achats de marchandises					
Variation du stock de marchandises					
Achats de matières et fournitures					
Var. stock de matières et fournitures					
Frais accessoires sur les achats					
Achats utilisés ou revendus					
MARGE BRUTE (ou marge commerciale)	150 000	100,00	150 000	100,00	
Autres approvisionnements					
Achats de sous-traitance					
Redevances crédit-bail					
Locations, charges locatives					
Autres services extérieurs	8 679	5,79	3 526	2,35	5 153
Autres achats et charges externes	8 679	5,79	3 526	2,35	5 153
VALEUR AJOUTÉE	141 321	94,21	146 474	97,65	-5 153
Impôts et taxes	11 528	7,69	8 820	5,88	2 708
Frais de personnel - production					
Frais de personnel - hors production	72 123	48,08	60 000	40,00	12 123
Charges sociales de l'exploitant	33 172	22,11	22 302	14,87	10 870
Sous total	116 823	77,88	91 122	60,75	25 701
RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE	24 498	16,33	55 352	36,90	-30 854
Subventions d'exploitation					
Transferts de charges d'exploitation					

EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	24 498	16,33	55 352	36,90	-30 854
-------------------------------------	---------------	--------------	---------------	--------------	----------------

MARGE SUR COÛT DE PRODUCTION (Marge brute - achats de sous-traitance - frais de personnel production interne et externe à l'entreprise)	150 000	100,00	150 000	100,00	
---	----------------	---------------	----------------	---------------	--

ANALYSE COMPARATIVE DES RÉSULTATS (suite)

Libellé	Au 31/10/2023	%	Au 31/10/2022	%	Ecart
REPORT DE L'EXCÉD. BRUT D'EXPLOIT.	24 498	16,33	55 352	36,90	-30 854
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Autres charges de gestion courante					
Total dotations et autres charges					
Reprises sur amortissements					
Reprises sur provisions					
Autres produits de gestion courante	207	0,14			207
Total reprises et autres produits	207	0,14			207
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	24 705	16,47	55 352	36,90	-30 647
Reprises sur provisions et transferts					
Produits nets / cessions de val. mob.					
Autres produits financiers	63	0,04			63
Total des produits financiers	63	0,04			63
Dotations aux amortissements					
Dotations aux provisions					
Charges nettes / cessions de val. mob.					
Autres charges financières			149	0,10	-149
Total des charges financières			149	0,10	-149
RÉSULTAT COURANT	24 768	16,51	55 203	36,80	-30 434
Rep. / prov. et transfert exceptionnel					
Prix de vente des immob. cédées					
Autres produits exceptionnels	861	0,57			861
Total des produits exceptionnels	861	0,57			861
Dotations exceptionnelles aux amort.					
Dotations exceptionnelles aux prov.					
Valeurs résiduelles des immob.					
Autres charges exceptionnelles			861	0,57	-861
Total des charges exceptionnelles			861	0,57	-861
RÉSULTAT NET AVANT IMPÔTS	25 629	17,09	54 342	36,23	-28 712
Impôts sur les bénéfices	4 866	3,24	5 320	3,55	-454
Participation des salariés					
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	20 763	13,84	49 022	32,68	-28 258
DONT RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	861	0,57	-861	-0,57	1 722

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I - FAITS CARACTÉRISTIQUES

Aucun fait caractéristique n'est à signaler sur l'exercice.

II - PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 - Principes généraux

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, et en presumant de la continuité de l'exploitation.

L'évaluation des éléments inscrits est pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques.

2.2 - Méthode d'évaluation

2.2.1 - Immobilisations incorporelles

Les brevets et licences sont inscrits en immobilisations incorporelles et amortis sur une durée de vie moyenne de 1 an.

Fonds de commerce créé

2.2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations qui est en général :

- installations techniques matériel et outillage : linéaire sur 5 ans
- mobilier : linéaire entre 1 et 10 ans
- matériel de transport : linéaire entre 2 et 5 ans
- matériel de bureau et informatique : linéaire ou dégressif de 1 à 4 ans.

2.2.3 - Immobilisations financières

Les titres de participation, les créances rattachées aux participations, les prêts, dépôts et cautionnements et autres créances immobilisées sont comptabilisés à leur coût historique. Si la valeur d'usage ou la valeur du marché est inférieure au coût historique, une dépréciation est constatée.

2.2.4 - Stocks, en cours et produits finis

Néant.

2.2.5 - Créances

Les créances ont été inscrites pour leur valeur nominale. Les créances douteuses ont été dépréciées par voie de provision, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

2.2.6 - Engagement en matière de retraite

Néant.

2.2.7 - Régime d'intégration fiscale

Une convention d'intégration fiscale a été mise en place depuis le 01/11/2021. Les sociétés parties prenantes de cette convention sont détaillées ci-dessous. La société tête de groupe est HOLDING 3LH. Les produits ou charges d'impôt sur les sociétés sont comptabilisés en application de la convention d'intégration fiscale.

III - COMPLÉMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 - Notes sur le bilan actif

3.1.1 - État de l'actif immobilisé

Les variations de l'actif immobilisé s'analysent comme suit :

Libellés	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	70 965	21 000		91 965
TOTAL	70 965	21 000		91 965

3.1.2 - État des amortissements

Les variations des amortissements se présentent de la façon suivante :

Libellés	Valeur brute début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeur brute fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
TOTAL				

3.1.3 - État des créances sur actif circulant et immobilisé à la clôture de l'exercice

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 39 483 € et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres	785	785	
Groupe	38 430	38 430	
Charges constatées d'avance	268	268	
TOTAL	39 483	39 483	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

3.1.4 - Comptes de régularisation

Ils sont répartis dans les postes suivants :

- Clients produits non facturés
- Divers produits à recevoir
- Charges constatées d'avance

268

TOTAL

268

3.2 - Notes sur le bilan passif

3.2.1 - Capitaux propres

3.2.1.1 - Capital social

Le capital social est composé de 1 000 actions, d'une valeur de 1,00 €.



3.2.1.2 - Variation des capitaux propres

Montant des capitaux propres au 31/10/2022 avant résultat (hors subventions d'investissements et provisions réglementées)		180 209
Résultat de l'exercice précédent (2022)	49 022	
- distribution dividendes		
Montant à affecter aux capitaux propres	49 022	
- réserve légale		
- autres réserves		49 022
- report à nouveau		
Autres mouvements des capitaux propres		
- primes d'émission, de fusion		
- augmentation du capital		
- autres (à détailler)		
Montant des capitaux propres au 31/10/2023 avant résultat		229 230
- résultat de l'exercice		20 763
Montant des capitaux propres au 31/10/2023 après résultat		249 993

3.2.2 - État des échéances des dettes

Le total des dettes, à la clôture de l'exercice, s'élève à 30 066 €. Il comprend à hauteur de 0 €, des emprunts et dettes financières, dont les échéances sont les suivantes :

- à un an au plus
- à plus d'un an et cinq ans au plus
- à plus de cinq ans

Toutes les autres dettes d'un montant de 30 066 € ont une échéance inférieure à un an.

3.2.3 - État des provisions

Désignations	31/10/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	31/10/2023
Provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges				
- litiges commerciaux				
- litiges sociaux				
- pertes sur filiales				
- litiges risque client/produit				
- risque non réalisation				
Provisions pour dépréciation				
- sur créances clients				
- sur stocks				
TOTAL				

3.2.4 - Frais de recherche et de développement

Néant.

3.2.5 - Charges à payer

- Intérêts courus à payer	
- Fournisseurs factures non parvenues	4 703
- Clients avoirs à établir	
- Personnel charges à payer	6 000
- Organismes sociaux charges à payer	6 824
- Autres dettes	
- État charges à payer	303

TOTAL	17 830
--------------------	---------------

3.2.6 - Produits constatés d'avance (compte 487)

Les produits constatés d'avance comptabilisés en fin d'exercice s'élèvent à 0 €.

Ils correspondent, par nature, à des éléments qui concernent des produits ou des services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement.

3.2.7 - Composition du capital social

Élément	Nombre	Valeur nominale
1. actions / parts sociales composant le capital social du début de l'exercice	116 000	1,00
2. actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
3. actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4. actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	116 000	1,00

3.2.8 - Ventilation du chiffre d'affaires

répartition par secteur d'activité
non communiqué par souci de discrétion
répartition par secteur géographique
non communiqué par souci de discrétion

3.2.9 - Cession titres de participation

Néant.

3.3 - Notes sur le compte de résultat

3.3.1 - Transfert de charges

Néant.

3.3.2 - Détails des charges et produits exceptionnels

Libellé	Montant Charges	Montant Produits
Remboursement des majorations retard CIPAV n-1		861

3.4 - Engagements financiers et autres informations

3.4.1 - Engagement hors bilan

Néant.

3.4.2 - Honoraires commissaires aux comptes

Mission Légale	5 012
Mission Conseil	